

CIRCUIT MÉDICAL DE L'ÉTUDIANT AU MUSÉUM Année universitaire 2020-2021

Le SUMMPS

Du lundi au vendredi 9H00 à 18H30

15 rue de l'École de Médecine
75006 Paris - Escalier G, 3e étage
Métro Odéon ligne 4 et 10
Tél. : 01 40 51 10 00

<https://santetudiant.com/>

Le Service universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

est l'organisme de santé des étudiants Masters

Toutes ces consultations sont gratuites pour les étudiants de Sorbonne Universités uniquement sur rendez-vous au 01 40 51 10 00

- Téléconsultations avec médecins généralistes
 - Visite médicale
 - Vaccinations de base
 - Certificats de sport
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do
 - Certificats médicaux
- Consultation en présentiel :
Lire les consignes sanitaires COVID-19 sur le site du SUMMPS
- Consultations spécialisées variées

Ex : Consultation gynécologie, contraception et planification, ou encore diététique et nutrition, psychologues...ateliers de bien être

- Prescription d'aménagements pour les étudiants en situation d'handicap

Etudiants Master en situation de handicap

Lien SUMMPS

<https://santetudiant.com/consultations/consultations-de-medecine/situation-de-handicap/>

L'étudiant est libre de déclarer ou pas.

Si l'étudiant décide de faire cette démarche, il doit prendre RDV auprès du service dédié.

Le **service handicap santé étudiants** (SHSE)
du **mardi au vendredi de 9h00 à 17h**,
prendre RDV au 01 44 27 75 15 / 46 31

rhs@upmc.fr

Le SHSE est situé
4 place Jussieu, Tour 22-33,
niveau Jussieu, 75005 Paris

L'étudiant doit se présenter avec sa carte d'étudiant, une photo d'identité, l'emploi du temps mentionnant le nom des enseignants et le lieu des cours, la liste des unités d'enseignement (UE) et le nom des responsables, éventuellement le certificat ou la reconnaissance MDPH

Démarche à faire au moins deux mois avant la date des examens et au plus tôt pour les aménagements liés à votre scolarité.

Au décours de cette consultation, le médecin rédige **un avis médical** qui propose des aménagements. Puis, le service handicap et la scolarité valident et gèrent la mise en place de ces aménagements. Une commission plurielle se réunit pour statuer définitivement sur le plan d'aménagement des études et/ou des examens.

Une fiche est utilisée pour définir les besoins nécessaires à la scolarité de l'étudiant en situation de handicap reconnu par la MDPH.

La fiche est ensuite adressée à l'infirmière du Muséum avec les prescriptions d'aménagements du médecin du SUMPPS. Les aménagements des étudiants masters en situation de handicap (consultations médicales spécifiques, accompagnements, achats matériels ou aménagements d'horaires) seront guidés par la DIREF avec l'aide de l'Infirmière du Muséum.

L'infirmière, Muriel.cazals@mnhn.fr (fait le lien avec l'étudiant, le SUMPPS et la DIREF)

En cas de besoin d'aménagement, l'étudiant devra faire les démarches pour en bénéficier et se faire connaître auprès de Mme Anne-Gabrielle.heslot@mnhn.fr

Le Service Médical du MNHN

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

47 rue Cuvier

Tel : 0140794890

smedical@mnhn.fr

Le Service de Prévention du Muséum prend en charge la santé les **Etudiants Master** en inscription principale au MUSEUM **qui partent en mission et qui nécessitent une préparation médicale avant leur départ**

L'orientation vers une **consultation de Maladies Tropicales si besoin.**

Le service médical du Muséum vous délivrera une **Prise En Charge** pour cette consultation et les vaccins liés à la mission (vous ne payerez rien).

Pour cela, vous devrez faire une demande sur smedical@mnhn.fr

En retour vous recevrez une fiche de risques en mission que vous devrez remplir et nous renvoyer.

Prendre contact avec l'infirmière du Muséum muriel.cazals@mnhn.fr

Petits rappels :

Vous pouvez contacter Muriel CAZALS, **l'infirmière**, si besoin
0140794890/ muriel.cazals@mnhn.fr

Un accident de travail est déclaré auprès de l'Université d'inscription principale.

Pour les missions, un ordre de mission est établi par l'Université d'inscription principale.

Il est obligatoire pour une demande de visite pré-mission.